

La publication d'annonces légales pour la création de l'EURL

Description

L'annonce légale pour la [création de l'EURL](#) compte parmi les formalités obligatoires dans le cadre du projet. Cet avis de constitution peut être rédigé par l'associé unique, puis publié dans un support habilité. Il fournit les données essentielles relatives à la société et ses activités. Sa publication est essentielle non seulement pour rendre l'entreprise visible, mais aussi pour légitimer les actions de cette dernière.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Modèle d'annonce légale de création d'EURL

La rédaction d'une annonce légale de création d'[EURL](#) demande de respecter un formalisme particulier. L'avis de constitution doit comporter **diverses mentions obligatoires**. En cas de non-respect des règles, sa publication peut être refusée.

Afin de vous faciliter la tâche et de vous faire gagner du temps, nous mettons à votre disposition un modèle d'annonce légale pour la création d'une EURL. L'exemple en question est **téléchargeable gratuitement**.

Document simplifié mis à disposition par **LegalPlace.**

ANNONCE LÉGALE : CRÉATION D'ENTREPRISE UNIPERSONNELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EURL)

Par acte sous seing privé en date du _____ (date de signature du statut), il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : _____

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Siège social : _____ (adresse complète)

Capital social : _____ euros, divisé en _____ parts sociales de _____ euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Objet social : _____ (description de l'activité)

Durée de la société : _____ ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur/Madame _____ (nom et prénom), demeurant _____ (adresse), est nommé gérant(e) pour une durée de _____ ans.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____.

Quand et comment doit-on publier l'avis de constitution d'une EURL ?

L'annonce légale pour la création de l'EURL doit être rédigée **dès que les statuts de la société sont au point**. L'associé unique de la société fera publier l'avis de constitution dans un support d'annonces légales habilité qu'il aura choisi.

Contenu

L'avis de constitution présente l'EURL. Il doit indiquer les **informations essentielles concernant la société**. Grâce à sa publication dans le support spécialisé, les tiers (prospect, client, investisseur, fournisseur ou encore concurrent) auront ainsi plus de détails au sujet de l'entreprise. L'annonce fournit certaines données, telles que :

- La [dénomination sociale](#) de l'entreprise ;
- La forme juridique.

Il présente également le **siège social de l'EURL**, ainsi que le :

- Numéro au [RCS](#);
- Capital.

Choix du support d'annonces légales

Toutefois, l'associé unique est libre du choix du support de parution de l'annonce légale pour la création de l'EURL. Il faut tout simplement que le support **couvre le département dans lequel se trouve le siège** social de la société nouvellement créée.

Tous les ans, les départements publient un arrêté préfectoral indiquant les journaux autorisés à [diffuser des annonces légales](#). Il convient de savoir que **certains quotidiens d'informations** peuvent procéder également à la publication des avis de constitution.

Quel est le coût de la publication ?

Le coût de la publication **change tous les ans**. C'est le ministère de l'Économie qui décide des tarifs pour :

- Tous les départements de la France métropolitaine ;
- La Réunion et Mayotte.

Pour l'année 2024, les tarifs sont forfaitaires et varient selon la forme juridique de l'entreprise. Pour l'avis de constitution d'une EURL, le tarif HT applicable est le suivant :

- 143€ si elle est créée à Mayotte ou à La Réunion ;
- 121 € pour la France Métropolitaine et les autres départements.

Quel est le contenu d'un avis de constitution d'EURL ?

L'annonce légale fournit aux intéressés toutes les **données essentielles concernant l'EURL nouvellement créée**. Outre la dénomination sociale, le statut juridique, le [capital](#) et le numéro au RCS, elle comporte :

- Un acte notarié ou écrit indiquant les statuts et la date de signature ;
- Le sigle de l'EURL ;
- L'adresse exacte du siège social ;
- Le résumé succinct de l'objet social ;
- La [durée de vie](#) de l'entreprise ;
- L'identité et l'adresse du gérant ;
- L'indication du greffe du tribunal compétent.

À noter : les avis de constitution comportent quasiment les mêmes mentions obligatoires lors de la création de toute [société commerciale](#).

Quelle est l'utilité de l'attestation de parution de l'annonce légale ?

À l'issue de la publication de l'avis de constitution, le représentant légal de l'EURL recevra une attestation de parution. Cette dernière contient le **résumé de l'annonce publiée**. Elle comporte alors en tout :

- Le texte ;
- Le cachet du support de parution ;
- La date de sortie de l'annonce ;

- Le numéro du département choisi ;
- La signature du représentant légal du support d'annonces légales.

L'attestation de parution est alors un **document certifiant que l'avis de constitution a bien été rendu public** comme exigé par la loi. Elle fait partie des documents requis lors de la modification de statuts ou la [dissolution de l'EURL](#).

La présentation de l'attestation de parution de l'annonce légale est également obligatoire pour procéder à une nouvelle publication concernant la modification statutaire ou la [liquidation de l'EURL](#). Il en est de même lorsque le dirigeant de la société doit rendre public un achat ou une **cession de fonds de commerce**.

Voici une vidéo pour mieux comprendre la publication d'une annonce légale :

Rappel : que faut-il savoir sur la création d'une EURL ?

L'EURL ou entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée figure dans la liste des sociétés commerciales. **Constituée d'un seul associé**, elle est pratique pour l'entrepreneur qui choisit de lancer une activité tout seul.

L'EURL est soumise au même régime qu'une [SARL](#) ou société à responsabilité limitée. Elle profite donc des mêmes avantages que cette dernière. En effet, elle permet de protéger le patrimoine personnel du dirigeant et donne la **possibilité de bénéficiaire d'un régime fiscal intéressant**. Et la forme juridique ne constitue pas un frein au développement de l'activité de l'entreprise.

Les personnes majeures ayant une capacité juridique peuvent monter une EURL. **Les sociétés et les associations** sont également autorisées à en créer. Il en est de même pour les mineurs émancipés ou les personnes physiques âgées de 16 ans ayant reçu l'autorisation d'un représentant légal.

Les ressortissants étrangers peuvent également créer une EURL. Toutefois, il convient de noter que ceux qui ne sont pas originaires de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen de la Suisse ou de l'Algérie doivent avoir un permis de séjour valable pour ouvrir la société.

A lire aussi: [annonce légale création SARL](#)

FAQ

Quelles sont les principales formalités obligatoires pour créer une EURL ?

La rédaction des statuts et le choix du siège social comptent parmi les principales formalités obligatoires pour monter une EURL. Lors de la création de la société, il faudra également :

- Trouver une dénomination commerciale ;
- Déposer le capital ;
- Publier un avis de constitution.

Une fois tout cela fait, le fondateur de l'entreprise devra effectuer le dépôt de la demande d'immatriculation.

Quand doit-on publier l'avis de constitution d'une société ?

Le fondateur d'une société doit généralement procéder à la publication de l'avis de constitution, une fois que les statuts de l'entreprise ont été bien rédigés. La démarche permet d'obtenir une attestation de parution de l'annonce légale. Cette dernière compte parmi les documents qui constituent le dossier d'immatriculation à déposer sur le guichet unique de l'INPI.

Quels sont les principaux inconvénients du statut d'EURL ?

Parmi les principaux inconvénients du statut, on distingue le fait que le concept de responsabilité limitée à la hauteur des apports est illusoire. En effet, l'accès à un financement requiert généralement des cautionnements. D'autre part, le fonctionnement de l'EURL est en principe plus lourd par comparaison avec celui de l'entreprise individuelle.